



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 14 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 14 octobre 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE (arrivé à 19H29 pour le vote de la question n° 4 – délibération n°2025-088) - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET

Etaient excusés : Clément BERTA - Nathalie BOCQUET - Jean LACHAVANNE - Stephen MARTRES - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient absents : Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE (absent jusqu'à 19H29, heure de son arrivée) - Mélanie OUVRY - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoirs : 6

Clément BERTA a donné pouvoir à Christelle MICHELIN
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Jean LACHAVANNE a donné pouvoir à Philippe MANDEREAU
Stephen MARTRES a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
Brian SINICKI a donné pouvoir à Anaïs DURET
Béatrice VALLEJO a donné pouvoir à Daniel JOURDANOU

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

DEL N° 2025-092 – RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR L'ECOLE MATERNELLE – SERVICE VIE SCOLAIRE : APPROBATION

Exposé de Henri CHAUMONTET, Maire,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de pérenniser les effectifs des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non-complet (soit, 28.3/35), relevant de la catégorie C, au Service Vie Scolaire, à compter du 01/01/2026.

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois ci-après,

Service Vie Scolaire					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint d'animation	Adjoint Animation Territorial	C	0	1	TNC (28.30/35 ^{ème})

- adopte la proposition du Maire et crée un poste d'Adjoint d'Animation territorial à compter du 01/01/2026,
- modifie le tableau des emplois comme précité,
- autorise le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
 Anaïs DURET



Acte certifié exécutoire :
 Télétransmis en Préfecture le : 24/10/2025
 Publié le : 24/10/2025
 Le Maire,
 Henri CHAUMONTET

Le Maire,
 Henri CHAUMONTET



